

Rapport de la Commission de Gestion sur le préavis municipal n°08/2025 concernant la constitution des autorités communales pour la législature 2026-2031

La Commission de gestion, représentée par Ahmad Matar, Sandra Laverrière, Paola De Battisti et Laurent Jaccard, s'est réunie le 17 avril 2025 en présence de Monsieur le Syndic Johann Theux, afin d'examiner le préavis n° 08/2025 relatif à la constitution des autorités communales pour la législature 2026–2031.

La Commission remercie Monsieur Theux pour les explications fournies au cours de cette séance.

La Commission relève que ce préavis s'inscrit dans la continuité de la situation actuelle. Elle ne formule aucune remarque quant au nombre de 5 municipaux proposé, bien qu'elle souligne la difficulté persistante à trouver des personnes prêtes à s'engager comme conseillers municipaux.

La Commission de gestion constate également qu'au cours de la législature en cours, la Municipalité a présenté un nombre important de préavis. Ces derniers exigent un engagement significatif de la part des conseillers communaux. Or, les commissions du Conseil communal sont souvent composées des mêmes membres, ce qui engendre une répartition inégale de la charge de travail.

Dans un souci d'efficacité, de répartition plus équilibrée des tâches et d'une meilleure représentativité de la population, la Commission recommande pour la législature 2026-2031 d'augmenter le nombre de conseillers communaux à 40 membres (au lieu des 35 proposés), tout en maintenant le nombre de suppléants à 9, comme indiqué dans le préavis.

En conclusion, la Commission de gestion propose au Conseil communal d'approuver le préavis n° 08/2025, avec la modification suivante : porter le nombre de conseillers communaux à 40 membres au lieu des 35 initialement proposés.

Au nom de la Commission de Gestion

Ahmad Matar Matthieu Ruano Sandra Laverrière Paola De Battisti Laurent Jaccard

Faoug, le 29.04.2025